



Dépôt de plainte pour agression dans la rue

Par **neo113**, le **07/08/2016** à **03:54**

Bonjour,

Je me suis fait agresser verbalement et physiquement par trois personnes, en même temps, que je connais. Je suis reconnue handicapée par la MDPH, demain dimanche 06/08/2016 je suis convoquée à la gendarmerie pour faire ma déposition et porter plainte contre ces trois personnes.

Mes soucis : je devais être hospitalisée ces jours-ci pour la pose d'une sonde naso-gastrique car je ne peux plus m'alimenter par voix naturelles, il se trouve que c'est impossible car j'ai le nez cassé. Nous sommes en période de congés et tous les médecins qui suivent ma santé ne seront pas là avant le mois de septembre : endocrinologue, gastro-entérologue, psychiatre, néphrologue, cardiologue et généraliste. Je n'ai donc pas beaucoup de pièces justificatives si ce n'est le certificat médical des urgences notifiant une ITT et ma reconnaissance du handicapé de la MDPH.

Lundi 08/08/2016 j'ai rendez-vous avec le confrère de mon généraliste car mon état de santé s'aggrave, mais il ne me connaît pas en détail... Est-ce que j'ai, pour le moment, assez de pièces justificatives pour que ma plainte auprès de la Gendarmerie soit prise très au sérieux et n'en reste pas là ? Avez-vous des conseils à me donner, s'il vous plaît ? Merci.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **08/08/2016** à **12:23**

Bonjour,
Le certitcat des urgences devrait suffir...

Par **neo113**, le **08/08/2016** à **13:13**

Ok merci bien

Par **Tisuisse**, le **08/08/2016** à **14:36**

Bonjour,

Le rôle de la gendarmerie dans cette affaire est de prendre votre déposition et le dépôt de plainte. Ensuite, ce sera transmis au Procureur qui, lui, décidera de la suite qu'il veut donner à cette affaire. Les 3 protagonistes agresseurs seront entendus, toujours par la gendarmerie, et devront livrer leur propre version des faits. Les gendarmes savent s'y prendre pour déceler les incohérences, les différences de déclarations ou les ententes préalables.